



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

f DISTRICT FOOTBALL
DORDOGNE

Instagram @DISTRICTFOOT24

REGLEMENT JEUNES A 11 SAISON 2024-2025

SOMMAIRE

TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

ARTICLE 3 - CALENDRIER

ARTICLE 4 - ENTENTES ET GROUPEMENTS DE JEUNES

ARTICLE 5 - HORAIRES ET REPORT DE MATCH

TITRE 2 - DEROULEMENT DES EPREUVES

ARTICLE 6 - CHAMPIONNATS

1/ U19

2/ U17

3/ U15

ARTICLE 7 - COUPES

1/ COUPES DORDOGNE U19 - U17 - U15

2/ COUPES DU DISTRICT U19 - U17 - U15

ARTICLE 8 - FUTSAL

ARTICLE 9 - PARTICIPATION DES JOEUSES ET JOUEURS

ARTICLE 10 - RESERVES ET EVOCATIONS

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ARTICLE 13 - CARTON VERT

ARTICLE 14 - CAS NON PREVUS



TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Commission des Jeunes à 11, par délégation du Comité Directeur, est chargée de l'organisation des épreuves des catégories U15, U17 et U19 (championnats, coupes et futsal). Les dispositions des Règlements Généraux de la FFF, Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et Règlements Particuliers du District Dordogne-Périgord sont applicables à ces compétitions sauf particularités précisées dans ce règlement.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

Les engagements en compétitions Jeunes à 11 se font via Footclubs avant le 30 août.

ARTICLE 3 - CALENDRIER

Le Comité Directeur approuve en début de saison le calendrier général des compétitions Jeunes à 11.

Ce calendrier peut être modifié en début de phases de compétition en fonction du nombre d'équipes engagées.

ARTICLE 4 - ENTENTES ET GROUPEMENTS DE JEUNES

1/ En cas d'entente, la demande d'entente devra être saisie par le club support par l'intermédiaire de Footclubs. Les autres équipes de l'entente confirmeront ensuite leur désir d'être dans l'entente également par l'intermédiaire de Footclubs. L'engagement en compétitions devra être effectué par le club support.

Il est rappelé que le club support sera considéré comme le seul responsable de l'Entente pour la saison.

2/ Dans une même catégorie, si l'entente possède plusieurs équipes, elles devront avoir le même nom.

3/ Les groupements de jeunes évoluent avec le nom du groupement.

ARTICLE 5 - HORAIRES ET REPORT DE MATCHS

1/ Les rencontres se dérouleront toute la saison à 15H avec des levers de rideau à 13H.

2/ Quelle que soit la compétition, les dates fixées par le calendrier ne pourront être modifiées que par l'intermédiaire de « Footclubs » avec l'accord des deux clubs au plus tard le mardi précédant la rencontre. La commission devra ensuite valider ou refuser cette demande.

Toute demande tardive ne sera pas acceptée sauf cas bien précis.

Ce changement sera ensuite, dans tous les cas, validé ou refusé par la commission.

3/ Le District continuera à régler les cas urgents de dernière minute et notamment par l'intermédiaire d'une permanence au sein du District (joignable par téléphone). **Dans tous les cas il convient d'informer le club adverse de tout problème.**



TITRE 2 - DEROULEMENT DES EPREUVES

ARTICLE 6 - CHAMPIONNATS

1/ U19 : Les clubs peuvent engager une équipe U19 au niveau du District. Cette équipe évoluera toute la saison dans un championnat interdistricts contre les équipes du District le plus proche de leur club.

Cette compétition sera gérée par le district ayant le plus d'équipes dans la poule.

Suivant le choix du District gérant la compétition, elle pourra se dérouler en une ou deux phases.

2/ U17 : Il y aura dans ce niveau une 1^{ère} phase de septembre à décembre (3 poules).

En janvier, les 3 meilleures équipes feront un championnat U17 Interdistricts avec les 3 meilleures équipes du Lot-et-Garonne dans une poule de 6 avec matchs aller et retour.

En juin la meilleure équipe U17 Interdistricts de la Dordogne montera en U18 R2 Ligue.

Les équipes suivantes, non qualifiées en Interdistricts, seront reversées en 2^{ème} phase en 1^{ère} Division et en 2^{ème} Division.

Les premiers de chaque poule feront les phases finales pour le titre de champion de la Dordogne 1^{ère} Division et 2^{ème} Division.

Les modalités du championnat 1^{ère} phase et 2^{ème} phase avec les répartitions (en janvier) en 1^{ère} Division et 2^{ème} sont précisées en annexe 1.

3/ U15 : il y aura, dans ce niveau, une 1^{ère} phase de septembre à décembre (4 poules).

En janvier, les 3 meilleures équipes (sorties des barrages de qualification décrits en annexe 2) disputeront un championnat U15 Interdistricts avec les 3 meilleures équipes du Lot-et-Garonne dans une poule de 6 avec matchs aller et retour.

En juin la meilleure équipe U15 Interdistrict de la Dordogne montera en U16 R2 Ligue.

Les équipes suivantes, non qualifiées en Interdistricts, seront reversées en 2^{ème} phase en 1^{ère} Division et 2^{ème} Division.

Les premiers de chaque poule disputeront les finales pour le titre de champion de Dordogne 1^{ère} Division et 2^{ème} Division.

Les modalités du championnat 1^{ère} phase et 2^{ème} phase avec les répartitions (en janvier) en D1 et D2 sont précisées en annexe 2.

ARTICLE 7 - COUPES

1/ COUPES DORDOGNE U19, U17 et U15 : L'inscription des équipes A en Coupe Dordogne est obligatoire.

Si cette équipe A perd au premier tour de la Coupe Dordogne, elle sera reversée en coupe du District (sauf équipe de ligue).

Une équipe engagée en U18 Ligue peut participer à la Coupe Dordogne U19.

Une équipe U16 Ligue peut s'engager en Coupe Dordogne U17.

Une équipe U14 Ligue peut participer à la Coupe Dordogne U15.

Néanmoins un club ne pourra inscrire qu'une seule équipe dans chaque Coupe Dordogne.

2/ COUPES DU DISTRICT U17 et U15 : L'inscription des équipes réserves en Coupe du District est obligatoire.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Les Coupes du District seront donc composées des équipes réserves et des équipes éliminées du 1^{er} tour de la Coupe Dordogne (sauf équipes évoluant en Ligue).

Ces équipes ne pourront utiliser aucun joueur ayant évolué dans une équipe de Ligue.

Les équipes évoluant en Ligue ne pourront pas s'inscrire dans les Coupes du District.

ARTICLE 8 - FUTSAL

Les engagements en Coupe Futsal U17 et U15 se feront également par l'intermédiaire de Footclubs ; ils ne sont pas obligatoires mais conseillés. La date limite d'engagement est fixée au 21/12/2024.

ARTICLE 9 - PARTICIPATION DES JOEUSES ET JOUEURS

Les équipes U15 peuvent utiliser trois U13 et des U14, U14F, U15, U15F et U16F.

Les équipes U17 peuvent utiliser des U15, U16 et U17.

Les équipes U19 peuvent utiliser des U17, U18, U19 et 3 joueurs U20.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des Règlements Généraux de la FFF.

ARTICLE 10 - RESERVES ET EVOCATIONS

La commission se réserve le droit pour préserver le caractère éducatif d'évoquer les cas de fraudes et d'irrégularités commises par les clubs et ce même sans réserve ou réclamation suivant l'article 187-2 des règlements particuliers de la FFF.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 47 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

L'exclusion temporaire s'applique à ces compétitions dans le cadre de l'article 42 des Règlements Particuliers du District. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

ARTICLE 12 - FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

L'article 139 bis des Règlements Généraux de la FFF sera appliqué.

Pour toutes les rencontres des jeunes à 11, l'utilisation de la FMI est rendue obligatoire.

Les utilisateurs de la FMI doivent se conformer aux directives contenues dans le manuel de l'utilisateur.

A l'occasion de ces rencontres, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit fournir une tablette permettant un accès à la FMI sous peine d'encourir la perte du match.

Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre. Il a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match.

L'envoi de la FMI doit être impérativement effectué au plus tard le soir de la rencontre.

En cas de problème avec la FMI le jour de la rencontre, le club recevant doit contacter le référent FMI du District. Il pourra alors décider du recours à la feuille papier.

Dans tous les cas, en cas de non-utilisation de la FMI, les équipes et les officiels devront envoyer un mail au District avant le lundi midi (ou le lendemain midi pour les matchs se déroulant en semaine) expliquant et justifiant le problème rencontré.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



En cas de recours à une feuille de match papier, les clubs doivent fournir la liste des via Footclubs Compagnon. A défaut, le club peut présenter la liste de ses licenciés comportant leur photographie éditée depuis Footclubs.

ARTICLE 13 - CARTON VERT

Le dispositif « Carton Vert » sera appliqué pour les rencontres U15 et U17.

ARTICLE 14 - CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au règlement seront tranchés par les commissions compétentes.



ANNEXE 1 - COMPETITIONS U17

U17 : 28 équipes engagées

1^{ERE} PHASE

- Phase de Brassage. Equipes réparties en 3 poules A, B et C (2 poules de 9 et 1 poule de 10)
- Matches aller simple

Les premiers de chaque poule sont qualifiés directement pour la compétition Interdistricts 24/47 en 2^{ème} phase. Les 25 autres équipes sont reversées en 1^{ère} Division et 2^{ème} Division.

2^{EME} PHASE

- Compétition Interdistricts

1 poule de 6 équipes (3 du District Dordogne-Périgord et 3 du District Lot-et-Garonne). Matches aller-retour. En juin la meilleure équipe U17 Interdistricts de la Dordogne montera en U18 R2 Ligue.

- 1^{ère} Division

10 équipes : équipes classées 2^{ème} à 4^{ème} de chacune des poules de Brassage + le meilleur 5^{ème} des poules de Brassage de la 1^{ère} phase (déterminé par le rapport nombre de points marqués / nombre de matchs joués, décrit à l'article 19.2 des Règlements Particuliers du District).

2 poules de 5 équipes. Matches aller-retour.

En fin de 2^{ème} phase, le 1^{er} de chacune des 2 poules disputeront la finale de championnat 1^{ère} Division.

- 2^{ème} Division

15 équipes réparties en 3 poules de 5 équipes. Matches aller et retour.

En fin de 2^{ème} phase, des ½ finales entre les premiers de chaque poule et le meilleur 2^{ème} (déterminé par le rapport nombre de points marqués / nombre de matchs joués, décrit à l'article 19.2 des RP du District) auront lieu et les vainqueurs disputeront la finale de championnat 2^{ème} Division.



ANNEXE 2 - COMPETITIONS U15

U15 : 30 équipes engagées

1^{ERE} PHASE

- Phase de Brassage. Equipes réparties en 4 poules A, B, C et D (2 poules de 8 et 2 poules de 7)
- Matchs aller simple
- Accession en championnat Interdistricts 24/47 (Barrages) :

Barrage 1 : les premiers de chaque poule s'affrontent comme suit :

1^{er} poule A / 1^{er} poule B et 1^{er} poule C / 1^{er} poule D

Les 2 vainqueurs évolueront en championnat Interdistricts 24/47 en 2^{ème} phase.

Barrage 2 : les 2 perdants s'affrontent dans une autre journée et le vainqueur accèdera également au championnat Interdistricts 24/47. Le perdant sera reversé en championnat 1^{ère} Division.

2^{EME} PHASE

- Compétition Interdistricts

1 poule de 6 équipes (3 du District Dordogne-Périgord et 3 du District Lot-et-Garonne). Matchs aller-retour. En juin la meilleure équipe U15 Interdistricts de la Dordogne montera en U16 R2 Ligue.

- 1^{ère} Division

10 équipes : le perdant des Barrages ID + équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} de chacune des poules de Brassage + le meilleur 4^{ème} des poules de Brassage de la 1^{ère} phase (déterminé par le rapport nombre de points marqués / nombre de matchs joués, décrit à l'article 19.2 des Règlements Particuliers du District).

2 poules de 5 équipes. Matchs aller-retour.

En fin de 2^{ème} phase, le 1^{er} de chacune des 2 poules disputeront la finale de championnat 1^{ère} Division.

Le premier de chaque poule disputera la finale de Championnat U15 1^{ère} Division.

- 2^{ème} Division

18 équipes réparties en 2 poules de 9 équipes. Matchs aller simples.

Le premier de chaque poule disputera la finale de Championnat U15 2^{ème} Division.